



CCMA du 08 juin 2022

Déclaration liminaire CGT Enseignement privé Normandie

Madame la Rectrice,
Mesdames, messieurs,

Le 20 mai dernier, la CGT Enseignement Privé a appris avec soulagement le départ de Jean-Michel Blanquer du ministère de l'Éducation Nationale. Durant ces cinq années, les personnels ont été bien souvent ignorés et méprisés. Les différentes réformes initiées par ce ministre n'ont eu qu'une conséquence : contribuer à la destruction de l'École. La question des mathématiques au lycée en est un bel exemple. Supprimées hier, réinjectées aujourd'hui dans l'urgence. Pouvez-vous d'ailleurs nous préciser, à l'heure où est finalisée la répartition des services dans les établissements, comment vont être mises en place les nouvelles annonces pour la rentrée prochaine ?

Le choix du nouveau ministre, Pap Ndiaye, apparaît comme une rupture idéologique avec son prédécesseur et nous avons apprécié sa première déclaration en faveur de l'École de la République et d'une attention marquée envers les personnels.

Cela dit, nous ne saurions nous contenter de symboles et le répétons une nouvelle fois aujourd'hui : il y a urgence pour l'éducation :

- Urgence pour les conditions de travail qui se détériorent et qui entraînent une perte de sens du métier pour de nombreux collègues, ainsi qu'une dégradation de la qualité de formation des élèves.
- Urgence pour les salaires, élément fondamental pour rendre le métier plus attractif.
- Urgence pour la formation, qu'elle soit initiale ou continue : enseigner est un métier qui s'apprend.
- Urgence enfin pour une véritable reconnaissance de nos métiers. L'initiative actuelle à Versailles de « job dating » n'y contribue pas vraiment, en renvoyant l'image du métier d'enseignant « à la portée de tout le monde » et créant ainsi une illusion dangereuse. La priorité, c'est d'avoir des personnels compétents face aux élèves. Pas simplement d'assurer une présence physique d'un adulte devant chaque classe.

Concernant le sujet du jour en CCMA, le mouvement de l'emploi, nous attirons votre attention sur des dysfonctionnements déjà relevés à maintes reprises : agrégats non pertinents, refus de chefs d'établissements non justifiés ou encore déclarations de postes dans les TRM en-dessous du temps plein notamment. Nous reviendrons sur des dossiers précis lors de ce point à l'ordre du jour.

Ces dérives face au mouvement de l'emploi créent des inquiétudes, des frustrations ou un sentiment d'injustice. Le rectorat, avec le soutien des organisations syndicales des maîtres, doit rappeler fermement les règles.

Nous souhaitons enfin un retour sur cette année d'évaluations externes menées dans les établissements privés. La prochaine CCMA pourrait donner lieu à un échange sur le sujet.

Merci pour votre attention.

Pour la CGT Enseignement privé
Serge VALLET
Élu CCMA